

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la FFTM

07 mars 2026

Le 07/03/2026 à 20 heures 00, les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale pour décider ce qu'il suit :

- présentation du bilan moral et financier de l'association
- modification des membres du conseil d'administration

Les personnes présentes à cette assemblée générale ont signé la feuille de présence qui est annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée générale désigne M. MARANDIN Joseph en qualité de président de séance et Mlle PASTEWSKI Lucie en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance rappelle que l'assemblée générale ordinaire est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- 1. Présentation du bilan moral et d'activité de l'association*
- 2. Présentation du bilan financier de l'association*
- 3. Définir l'orientation de l'association pour l'année 2026-2027*
- 4. Modification des membres du conseil d'administration et du bureau*

1. Délibérations :

Il est constaté que les 89 adhérents présents et les 14 adhérents régulièrement représentés constituent 35% des 297 adhérents de l'association. Le quorum de 33% des adhérents présents pour que l'Assemblée Générale ordinaire soit valide selon les statuts est atteint.

Le président met à disposition de l'assemblée le bilan morale et d'activité de l'association, ainsi que le bilan financier, qui inclue les comptes annuels sur la période 2024-2025 et le budget prévisionnel sur l'année 2026-2027. Le document synthèse est mis à disposition par voie numérique et des exemplaires papiers sont consultables sur site.

Il rappelle les principaux projets menés par l'association au cours de l'année écoulée, explicité le bilan financier de l'année et les postes de dépense. Il présente ensuite le budget prévisionnel de l'année à venir et les orientations proposées par le Conseil d'administration sortant. Le budget prévisionnel représente ces orientations.

Quelques questions sont posées sur le budget prévisionnel pour avoir des précisions. Des remerciements sont adressés à un certain nombre de bénévoles de la fédération.

Enfin, les candidatures des administrateurs potentiels sont présentées. Pour les administrateurs sortants, un bilan de leur activité au sein de la FFTM est réalisé. Pour les nouveaux candidats, une

présentation de leur implication dans la scène communautaire francophone du MESBG est également réalisée.

Aucun des points présentés n'amène de point litigieux ou de débat entre les adhérents de l'association.

Le président met successivement aux voix les résolutions à l'ordre du jour. Il est proposé un vote à bulletin secret dont les assesseurs sont M. LOQUET Adrien, Mme AUBRY—BELLOUET Mathilde et M. MATERNE Paul. Les adhérents sont invités à déposer un bulletin de vote dans l'urne, sur lequel ils peuvent rayer les noms de certains candidats au CA. Ils peuvent aussi refuser la validation des comptes, des rapports ou des prévisionnels, si tel est leur choix :

1^{ère} résolution :

L'acceptation du rapport moral et d'activité est soumis au vote.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} résolution :

L'acceptation rapport bilan financier (incluant les comptes annuels et le budget prévisionnel) est soumis au vote, ainsi que les grandes orientations souhaitées pour l'Association.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} résolution :

Le président de séance sollicite les candidatures en vue de composer le Conseil d'administration.

Il rappelle que conformément à l'article 13 des statuts, le Conseil d'Administration est composé d'au moins 8 membres, élus par l'assemblée générale conformément à l'article 11 des statuts.

Après rappel de ces dispositions, il est procédé à l'élection des membres. Les candidatures des 9 adhérents au poste d'administrateur de l'Association sont soumises au vote.

Le vote est exprimé comme suit :

NOM et Prénom	Nombre de voix obtenues
MARANDIN Joseph	100
LE MOING Matthieu	102
PASTEWSKI Lucie	96
DUCROCQ Davy	103
PAGES Thibaut	103
PUECH Anthony	102
GILLON Benoit	95
LOQUET Adrien	103

4^{ème} résolution :

Le Président sortant réunit le Conseil d'Administration nouvellement élu, pour procéder à l'élection des administrateurs communautaires. Il rappelle le rôle et la qualité de ces administrateurs, définis à l'article 13 des statuts, et les modalités de leur élection par le Conseil d'Administration suite à l'assemblée générale, conformément à l'article 14 des statuts.

M. MARANDIN Joseph propose la candidature de M. BLANCO Benoît.
M DUCROCQ Davy propose la candidature de M. CHARBERET Clément.
M. MARANDIN Joseph propose la candidature de M. PERES Jérôme.

Il est procédé à l'élection des membres, par un système de vote à point. Les propositions des 3 adhérents au poste d'administrateur communautaires de l'Association sont soumises au vote.

Le vote est exprimé comme suit :

NOM et Prénom	Nombre de voix obtenues
BLANCO Benoît	8/9
CHARBERET Clément	1/9
PERNES Jérôme	6/9

5^{ème} résolution :

Le Président sortant réunit le Conseil d'Administration nouvellement élu, pour procéder à l'élection du Bureau de l'Association (à l'exception du Référent RAA dont la réélection a lieu en janvier, par les Arbitres de la FFTM). Il rappelle les 5 rôles du Bureau, définis à l'article 14 des statuts, et les modalités de leur attribution par le Conseil d'Administration suite à l'assemblée générale, conformément à l'article 14 des statuts.

Suite au vote sont élues les personnes suivantes :

NOM et Prénom	Qualité	Nombre de voix obtenues
MARANDIN Joseph	Président	11
LE MOING Matthieu	Trésorier	11
LOQUET Adrien	Secrétaire	11
DUCROCQ Davy	Référent OTQ	11
NELZ-MOREAU Pierre	Référent RA	Encore poste

Le conseil d'administration se compose comme suit :

- Président : MARANDIN Joseph, Nationalité Française, 115 Montée de l'église 69480 LACHASSAGNE, Formateur
- Trésorier : LE MOING Matthieu, Nationalité Française, 6 rue Victor Charretton, 63100 Clermont-Ferrand, Développeur informatique
- Secrétaire : LOQUET Adrien, Nationalité Française, 430 Avenue des Meuniers 77550 Moissy Cramayel, Directeur associé, opérations média

- Référent Organisation Tournoi Qualif' : DUCROCQ Davy, Nationalité Française, 268 Rue des Blanchardes 69440 Taluyers, Chef de projet informatique/Web
- Référent Règles Arbitrage : NELZ-MOREAU Pierre, Nationalité Française, 10 Quartier de Lammarc'h 29260 PLOUDANIEL, Infographiste
- Administrateur : GILLON Benoit, Nationalité Française, 38 rue Tom Morel 78690 Les Essarts le roi, Chef opérateur du son
- Administrateur : PUECH Anthony, Nationalité Française, 209 Grand rue 30270 St JEAN DU GARD, Enseignant
- Administrateur : PAGES Thibaut, Nationalité Française, Chemin de Roque Seque 34800 Clermont-l'Hérault Doctorant
- Administratrice : PASTEWSKI Lucie, Nationalité Française, 67 Avenue d'Alsace-Lorraine 38000 GRENOBLE, Rédactrice technique
- Administrateur Communautaire : PERNES Jérôme, Nationalité Française, 95240 Cormeilles-en-Parisis, Traducteur
- Administrateur Communautaire : BLANCO FERRERO Benoît, Nationalité Belge, Faubourg de Namur 168 1400 Nivelles, Human Resources Business Partner

Tous pouvoirs sont donnés à Joseph MARANDIN, Président de l'association, pour effectuer les diverses formalités prévues par la loi.

L'Assemblée Générale Ordinaire est levée.

Fait à LACHASSAGNE, le 14 mars 2026

Le Président

14/03/2026



Le Secrétaire

14/03/2026



 SIGNED VIA ILOVEPDF
EF02F140-DD9B-4328-BEA8-ADFDD056F55